

2013 - Coursus TST BT Jeunes monteurs tout ouvrages FONDAMENTAUX + AER (BRT+EP+RES) + EME + TER + SOU

Fiche mise à jour le 01/09/2026



Site AFPENN

10 132 €

Site Client

	Objectifs : Acquérir les compétences nécessaires pour la préparation à l'habilitation "B1T" sur les ouvrages de type AER (BRT+EP+RES) + EME + SOU et "B2T" sur les ouvrages de type TER.	
	Apports théoriques : Apport théorique sur la réglementation : FD C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques, ... Apport théorique traitant de l'identification et de l'accès aux ouvrages	
	Apports pratiques : La réalisation de chantiers pédagogiques réels hors tension et sous tension BT (validés par le Comité des Travaux Sous Tension).	
	Pré-requis : Niveau professionnel : CAP, BEP, BAC PRO EIE ou mise à niveau. L'employeur s'engage à fournir un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail. L'employeur s'engage à inscrire en formation le personnel satisfaisant aux conditions et pré-requis ci-après : - posséder les notions d'électrotechnique suivantes : tensions, courants, puissances, impédances d'un circuit électrique triphasé. - avoir reçu une formation aux risques électriques (habilitation B1 minimum). - mettre en oeuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 dans le type d'ouvrage considéré. - avoir une première expérience des travaux en hauteur. La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés. Le participant doit avoir au moins 18 ans. Ces pré-requis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.	 35 jour(s) , 245 heures  Tout opérateur aux travaux hors ou sous tension récemment embauchés en exploitation ou ayant changé de filière. 
	Modalités d'évaluation : Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation. Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension. L'AFPENN délivrera en conséquence à l'employeur du participant, l'appréciation motivée qui en découle.	
	Méthodes mobilisées : Les formateurs de l'AFPENN ont plusieurs années d'expérience en formation pour adulte. Ateliers pédagogiques reflétant la réalité terrain.	      Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.